

Nos déchets ont de la ressource !

La chronique du sydeme

édito

Nous sommes heureux de vous retrouver dans cette deuxième édition de « La chronique du Sydeme ». Nous vous invitons à y découvrir de multiples thématiques, toujours traitées de façon ludique, informative et interactive.

Dans un premier temps, vous aurez un aperçu de l'évolution du chantier Méthavalor. En effet, quelques clichés vous permettront de visualiser l'avancement des travaux de notre centre de méthanisation. Vous trouverez parallèlement des informations concrètes sur les consignes de tri des déchets verts et leur cycle de valorisation. Enfin, nous répondrons à votre question concernant le tri des papiers !

Si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, si vous avez des suggestions particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

CHARLES STIRNWEISS, Président du Sydeme.

Zoom sur les déchets verts

• **Consignes de tri**



Trions nos déchets verts pour pouvoir les valoriser !

DECHETS VERTS

Pour bénéficier d'un compost de qualité, il est important de respecter ces consignes de tri :

LES DÉCHETS VERTS ACCEPTÉS :

- TONTES DE GAZON
- BRANCHAGES, ÉLAGAGES D'ARBRES
- TAILLES DE HAIES ET D'ARBUSTES
- FEUILLES MORTES, PLANTES FANÉES

L'Actu' du Sydeme

• **Méthavalor : le chantier avance bien !**

Les biodéchets collectés par le Sydeme (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) auprès des ménages, des artisans-commerçants et des gros producteurs de biodéchets (restaurants, cantines...) seront bientôt valorisés au centre de méthanisation de Morsbach : **Méthavalor**. Ils seront transformés en compost et en énergies renouvelables (chaleur, électricité et biocarburant) grâce au procédé de méthanisation. Ce centre permettra de valoriser un gisement de l'ordre de 37 000 tonnes de biodéchets contenus actuellement dans les ordures ménagères pour lesquelles le Sydeme supporte un coût d'enfouissement (hors gisement de 5 000 t de déchets verts). Méthavalor devrait entrer service au courant du second semestre 2011.



◀ Photos aériennes du chantier (Avril 2010)

La phase génie civil est en cours d'achèvement. Les premiers équipements seront prochainement installés.



▲ Vue actuelle du chantier (juin 2010)

Vous avez la parole

• **Le tri des papiers**

« Je me pose plusieurs questions quant au tri des différents papiers, pouvez-vous m'éclairer à ce sujet :

Peut-on mettre dans le sac de tri :

- les enveloppes avec et sans fenêtres, les post-it
- le papier cadeau
- le papier chiffonné
- le papier broyé ?

Merci et à bientôt, **D. J, Freyming-Merlebach**

Les différents types de papiers que vous pouvez déposer dans votre sac de tri* :

- les journaux, revues et magazines,
- les publicités et prospectus,
- les catalogues et annuaires,
- les courriers, impressions et photocopies,
- et les autres papiers (feuilles volantes format A5 au plus petit, bloc-notes, livres, cahiers, enveloppes sans fenêtre).

Seuls les papiers non froissés et non souillés peuvent être recyclés.

Les enveloppes à fenêtre, les papiers froissés, lacérés et le papier cadeau sont donc à déposer dans votre sac d'ordures ménagères.

• Les trieurs multiflux, quant à eux, pourront déposer dans leur sac vert les papiers chiffonnés, broyés et petits papiers comme les post-it afin qu'ils soient valorisés. Le papier cadeau et les enveloppes à fenêtre seront alors à déposer dans le sac bleu avec les résiduels.

• De nos jours, 1/3 de la pâte à papier est fabriquée avec de « vieux papiers » issus du geste de tri. En recyclant nos papiers, nous préservons nos ressources naturelles, nous faisons des économies d'énergie et nous limitons notre impact sur l'environnement.

Lexique

* sac de tri : il s'agit du contenant que vous utilisez pour déposer vos déchets recyclables
 ➔ le sac (jaune transparent, le sac orange ou la caisse bleue (pour les papiers) selon votre lieu d'habitation.

LES DÉCHETS INTERDITS DANS LA BENNE OU DANS L'ALVÉOLE À DÉCHETS VERTS :



Bâches et sacs en plastique, pots de fleurs et objets en verre

Ferraille

Souches, troncs d'arbres, bois traité

Gravats, pierres et cailloux

Ils seront à déposer en déchèterie dans les bennes :



TOUT-VENANT



METAUX



BOIS



GRAVATS INERTES

Le cycle des déchets verts



Après avoir été déposés en déchèterie, les déchets verts seront broyés et criblés puis, une partie sera compostée à la plate-forme de compostage de Sarreguemines et l'autre sera méthanisée, transformée en compost et énergies renouvelables au centre de méthanisation de Morsbach. Nous obtiendrons alors un compost issu de ces deux sites de valorisation.

Plus d'infos sur www.sydeme.fr

Contactez-nous au : 03 87 85 60 65

ou sur contact@sydeme.fr

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Avec le soutien de



ECO EMBALLAGES